

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26381**

Intitulé

MASTER : MASTER Mention "Comptabilité, Contrôle, Audit"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Toulouse 1 Capitole	Recteur de l'Académie de Toulouse, Chancelier des universités, Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314 Comptabilité, gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivants :

- M1 Comptabilité Contrôle Audit
- M2 Comptabilité Contrôle Audit
- M2 Master of Science in Accounting

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

Les diplômés de cette mention sont amenés à exercer dans les métiers de l'audit, du contrôle, de la comptabilité et du conseil dans les cabinets d'expertise-comptable et d'audit, de commissariat aux comptes ou au sein d'une direction financière d'entreprise (PME-PMI ou grandes structures).

- Conception, mise en place et amélioration du système d'information comptable et financière
- Participation aux choix économiques de l'entreprise ou des clients du cabinet en produisant des informations comptables, financières, économiques, juridiques pertinentes à la prise de décision
- Conseil en matière fiscale, juridique, de gestion, d'organisation d'entreprises ou d'associations
- Supervision, de tenue et de consolidation, des comptabilités d'entreprises
- Révision et appréciation des comptabilités

Présentation des comptes annuels, établissement des déclarations fiscales, sociales et juridiques ; audit des comptes annuels et contrôle de l'organisation

- Concevoir le système d'information comptable et financier d'une organisation en s'appuyant sur des ressources informatiques
- Produire les états financiers d'entités complexes, les déclarations fiscales et sociales correspondantes.
- Etablir des bilans, des analyses comptables et financières
- Conseiller un client ou une direction sur les choix les plus opportuns en matière comptable et financière
- Intervenir sur le dossier de révision légale ou contractuelle de telles entités
- Produire et exploiter les informations de gestion (comptabilité de gestion et budgets)
- Gérer les ressources financières de l'entité (placements, gestion des comptes de tiers, gestion du risque, gestion des ressources financières du haut de bilan)
- Négocier avec les tiers (banques par exemple) ou assister un client ou une direction en cas de contrôle fiscal ou social
- Rechercher dans la documentation technique (Code général des impôts, par exemple) les réponses à une question imprévue et parfois complexe et communiquer par oral et par écrit, parfois en anglais, les résultats de son travail (exemple : préparer la communication financière de l'entreprise)

Compétences transversales

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Actualiser ses connaissances par une veille dans son domaine, en relation avec l'état de la recherche et l'évolution de la réglementation
- Evaluer et s'autoévaluer dans une démarche qualité
- S'adapter à différents contextes socio-professionnels et interculturels, nationaux et internationaux
- Rédiger des cahiers des charges, des rapports, des synthèses et des bilans,

- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère, et dans un registre adapté à un public de spécialistes ou de non-spécialistes
- Utiliser les outils numériques de référence et les règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information de manière adaptée ainsi que pour collaborer en interne et en externe

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activités (de A à U)

- Auditeur junior comptable et financier (interne ou externe)
- Collaborateur/Responsable comptable
- Responsable de la consolidation des comptes et du reporting financier
- Responsable des services administratifs, comptables et financiers
- Responsable de l'audit et du contrôle comptable et financier

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1204 : Contrôle de gestion

M1205 : Direction administrative et financière

Réglementation d'activités :

Pas de réglementation d'activités

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 crédits au-delà du grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		- des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		- des enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		- d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Toulouse-I en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

V.A.E : Code de l'éducation : article L613-3 et L613-4

Références autres :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002

- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.ut-capitole.fr/orientation-et-insertion/etudes-sur-les-parcours-et-l-insertion-professionnelle/insertion-professionnelle-des-diplomes/insertion-professionnelle-des-diplomes-340979.kjsp>

<http://www.iae-toulouse.fr/statistiques-generales-masters-2012>

Autres sources d'information :

<http://www.ut-capitole.fr>

<http://www.iae-toulouse.fr>

[Université Toulouse 1 Capitole](#)

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Toulouse]

Université Toulouse 1 Capitole - 2 rue du Doyen Gabriel Marty - 31042 Toulouse Cedex 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

- Jusqu'en 2015, la mention « **Comptabilité Contrôle Audit** » était enregistrée sous la dénomination nationale « Comptabilité Contrôle »

- Jusqu'en 2015, le parcours type M1 « **Comptabilité Contrôle Audit** » était enregistré sous la dénomination de la mention « Comptabilité Contrôle »

- Jusqu'en 2015, le parcours type M2 « **Comptabilité Contrôle Audit** » était enregistré sous la dénomination de la mention « Comptabilité Contrôle » spécialité « Comptabilité Contrôle Audit »